

Code du produit : WOLLASTONITE
FDS N°: P038

Nb. pages : 6
Date : 18/08/2003
Version N° : 2

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : WOLLASTONITE (Casiflux)

Code ETQ : E250

Utilisation de la substance/préparation : Elément pour céramique, métallurgie, peinture et plastiques.

Formule chimique : CaSiO₃
Numéro de CAS : 13983-17-0
Numéro CE : 237-772-5

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Substance / préparation : Substance

Informations sur les composants (dangereux)*

Nom chimique	Numéro de CAS	%	N° CE	Symbole	Phrases R
Calcium silicate	10101-39-0	ca.95	233-250-5	-	-
Calcium carbonate	471-34-1	ca. 3	207-439-9	-	-
Silicium dioxide (quartz)	14806-60-7	ca. 2	238-878-4	-	-

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles sont énumérées au chapitre 8

* Les phrases R (texte intégral) sont énumérées au chapitre 16.

Autres informations :

Fraction de la masse qui est respirable (silicium dioxide (quartz)) : <0.1 %

3. Identification des dangers

Risques physiques/chimiques : Les données disponibles ne font état d'aucun risque physique ou chimique.

Risques pour la santé : Peut être irritant.

Risques pour l'environnement : Les données disponibles ne font état d'aucun risque pour l'environnement.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**Effets et symptômes :**

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Exposition peut provoquer : dépression respiratoire, toux, nausée et maux de gorge. Exposition prolongée ou répétée à de grandes quantités peut endommager les poumons (œdème du poumon).

Ingestion : Exposition prolongée ou répétée peut irriter la bouche, la gorge et l'œsophage (maux de gorge, nausée et tendances au vomissement).

Contact avec la peau : Peut irriter la peau. Exposition peut provoquer : rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : exposition prolongée ou répétée à des quantités même très faibles peut provoquer des irritations (rougeur, larmes et douleur).

Premiers secours :

Inhalation : mener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau à la victime. Consulter un médecin en cas de troubles.

Contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau abondamment. Rincer, puis retirer les lentilles et poursuivre le rinçage. Consulter un médecin en cas de troubles.

Protection des sauveteurs : Eviter l'exposition. Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8).

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction :**

Utilisables : Tous les produits extincteurs sont autorisés.

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucun

Risques d'incendie/d'explosion inhabituels : aucun

Produits de décomposition et de combustion dangereux : aucun

Protection des intervenants : utiliser des vêtements de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8). Empêcher la formation de nuages de poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher la dispersion. Ne pas laisser les résidus partir vers les égouts.

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec des outils mécaniques. Rassembler le produit renversé dans les récipients hermétiques. Nettoyer la quantité restante avec beaucoup d'eau.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manipulation : pour l'emploi du produit, tenir compte des conditions et des matériaux à éviter (voir chapitre 10). Eviter l'exposition. Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8). Empêcher la formation de nuages de poussières.

Stockage : Conserver dans un endroit sec.

Matériaux d'emballage utilisables : conserver dans récipients hermétiques (sacs (papier), grands sacs, plastique).

Utilisation particulière : non applicable.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Recommander un appareil d'aspiration local.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Appliquer des mesures de télésurveillance convenables.

Limites d'exposition professionnelle :

Nom chimique	VME (France)
Calcium silicate	Belgique : VME (8 heures) : 10 mg/m ³
	Suisse : VME (8 heures):6 mg/m ³ (poussière respirable)
Calcium carbonate	Belgique : VME (8 heures) : 10 mg/m ³
	Suisse : VME (8 heures):6 mg/m ³ (poussière respirable)
Silicium dioxide (quartz)	VME (8 heures) : 0,1 mg/m ³ (poussière respirable)
	Suisse : VME (8 heures) : 0,15 mg/m ³ (poussière respirable)
	Belgique : VME (8 heures) : 0,1 mg/m ³ (poussière respirable)

Equipements de protection individuelle :

Système respiratoire : il n'est pas nécessaire de porter une protection respiratoire en cas de système d'évacuation suffisant ou de système fermé. En cas d'exposition éventuelle : filtre à poussière P1.

Peau et corps : Vêtements de travail.

Mains : Gants de sécurité (gants en cuir, gants en coton).

Délai de rupture : > 480 minutes.

Yeux : Lunettes de protection.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

- Air (96/62/EC) : aucun
- Eau (2000/60/EC) : aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : matière solide, poudre.

Couleur : blanc

Odeur : sans odeur

Point d'ébullition : non applicable
Point de fusion : 1540°C
Température de décomposition : non disponible
Masse volumique : env. 2,9 g/cm³
Pression de vapeur : non applicable
Solubilité dans l'eau : insoluble
Valeur du pH : 9-10 (0,1 g/ml)
Point d'éclair : non applicable
Température d'auto-inflammation : non applicable
Caractéristiques d'explosivité : non explosif

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions normales
Conditions à éviter : aucune
Matières à éviter : aucune
Réactions dangereuses : aucune
Produits de décomposition dangereux : aucun

11. Informations toxicologiques

Non dangereux.

Cancérogénité : Classification IARC : groupe 3 (Wollastonite)

<u>Nom chimique</u> :	calcium silicate
Toxicité aiguë - orale :	non nocif
Irritation cutanée :	peut être irritant
Irritation oculaire :	peut être irritant
Sensibilisation :	non disponible
Cancérogénité :	pas de preuve de cancérogénité
Mutagénité :	non disponible
Toxicité au niveau reproductif :	non disponible

<u>Nom chimique</u> :	calcium carbonate
Toxicité aiguë - orale :	LD50 (le rat) : 6450 mg/kg
Irritation cutanée :	(le lapin, 500mg, 24heures) : modérément irritant
Irritation oculaire :	(le lapin, 0,750mg, 24heures) : gravement irritant
Sensibilisation :	aucun risque de sensibilisation (études animales)
Cancérogénité :	pas de preuve de cancérogénité
Mutagénité :	Test de Ames : négatif
Toxicité au niveau reproductif :	non disponible

<u>Nom chimique</u> :	Silicium dioxide (quartz)
Toxicité aiguë - orale :	non nocif
Irritation cutanée :	peut être irritant
Irritation oculaire :	peut être irritant
Sensibilisation :	Aucun risque de sensibilisation
Toxicité chronique :	LC _{BAS} : 50mg/m ³ (rat, 71W-1)
Cancérogénité :	classification IARC : groupe 1

Mutagenité : non disponible
Toxicité au niveau reproductif : non disponible

12. Informations écotoxicologiques

Non dangereux.

<u>Nom chimique :</u>	Calcium silicate
Mobilité	Non applicable
Persistance/dégradabilité :	non applicable
Potentiel bioaccumulatif :	non applicable
Ecotoxicité :	Non nocif pour : organismes aquatiques.
Autres informations :	WGK (Allemagne) : 1
<u>Nom chimique :</u>	Calcium carbonate
Mobilité	Non applicable
Persistance/dégradabilité :	non applicable
Potentiel bioaccumulatif :	non applicable
Ecotoxicité :	LC50 (poisson, 96 heures) : > 56000 mg/l
Autres informations :	WGK (Allemagne) : 1
<u>Nom chimique :</u>	Silicium dioxide (quartz)
Mobilité	Non applicable
Persistance/dégradabilité :	non applicable
Potentiel bioaccumulatif :	non applicable
Ecotoxicité :	Non nocif pour : organismes aquatiques.
Autres informations :	WGK (Allemagne) : nwg

13. Informations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : traitement des déchets selon la législation locale.

Déchets des résidus : Procéder à la séparation des déchets. Eliminer comme déchet industriel, en fonction du degré et de la nature de pollution.

Emballages souillés : procéder à la séparation des déchets d'emballage. Eliminer comme déchet industriel, en fonction du degré et de la nature de pollution.

14. Informations relatives au transport

Libre pour la réglementation du transport.

Réglementation nationale concernant le transport :

France : aucune autre réglementation de transport nationale n'est connue du fournisseur.

Belgique : aucune autre réglementation de transport nationale n'est connue du fournisseur.

Suisse : aucune autre réglementation de transport nationale n'est connue du fournisseur.

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne :

Classification de l'Union Européenne (67/548/CEE-1999/45/CE) : Ce produit ne doit pas être classifié conformément aux réglementations européennes.

Réglementations nationales :

France : aucune réglementation de transport nationale supplémentaire n'est connue du fournisseur.

Belgique : aucune réglementation de transport nationale supplémentaire n'est connue du fournisseur.

Suisse : aucune réglementation de transport nationale supplémentaire n'est connue du fournisseur.

16. Autres informations

La liste des phrases R pertinentes : -

Les informations contenues dans cette fiche sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques ; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.